Appel à candidatures
Les Ateliers du CAP



Centre d'art
de Saint-Fons

Les Ateliers du CAP renforcent la mission de soutien aux artistes en mettant à disposition un espace de travail et un dialogue constant entre les lieux où germent les pratiques artistiques, et celui où elles fleurissent.

Le CAP • Centre d'art de Saint-Fons met à la disposition des professionnels des arts visuels, dix ateliers dans les espaces du Centre d'art, situé dans l'Espace Léon Blum, rue de la rochette à Saint-Fons. Cet appel à candidatures accepte également les professionnels issus du design graphique, design d'objet, etc.
Les Ateliers enrichissent le projet culturel du Centre d'art en multipliant les possibilités de collaborations, d'échanges et de dialogues qui découlent de la proximité d'un espace de production et de diffusion.

Cet appel à candidatures permet d'attribuer sept ateliers pour une **installation à partir du 15 janvier 2027.**

Les Ateliers

Les Ateliers disponibles en janvier 2027 sont les suivants :

Atelier 1 → 47 m²
Atelier 2 → 23 m²
Atelier 3 → 23 m²
Atelier 4 → 23 m²
Atelier 6 → 25 m²
Atelier 9 → 27m²
Atelier 10 → 49 m²

Les Ateliers sont également dotés d'un espace de travail commun équipé de machines et d'outils mutualisés. Une salle commune ainsi qu'une kitchenette seront également à disposition des artistes et de l'équipe du Centre d'art.
L'entrée des Ateliers se fait par un accès indépendant du Centre d'art. Ainsi les résidents ne seront pas limités aux horaires d'ouverture du CAP.

Durée et conditions d'occupation

Les Ateliers sont attribués pour des durées variables dans le cadre d'une mise à disposition payante établie entre la Ville de Saint-Fons et l'occupant. Deux durées proposées :
→ Convention d'une durée de minimum six mois (renouvelable une fois)
→ Convention d'un an (renouvelable une fois)

La mise à disposition de ces espaces prend la forme d'une convention d'occupation à titre payant et le coût mensuel de chaque atelier est calculé en fonction de sa surface.

Le prix est fixé à 5€/m² et inclut les charges (chauffage, fluides et internet).
A titre d'exemple, un atelier d'une surface de 22m² aura un coût mensuel de 110€.

Conditions d'accessibilité

• Professionnel du secteur des arts visuels [édition, photo, vidéo, peinture, dessin, design graphique, d'objet et d'espace, performance, danse, céramique...]
• Pratiques artistiques contemporaines des arts visuels et du design
• Attention particulière portée aux diplomé·es des écoles d'art de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Engagements

• Participer à la vie des Ateliers (réunions semestrielles, journées portes ouvertes) et aux événements organisés par le Centre d'art.
• Participer à hauteur de 2h/année aux actions proposées par le Service des publics du Centre d'art à destination des habitants et du public du territoire (visites d'atelier, présentation du travail, atelier de pratique artistique). Les résident.es peuvent également être invités à construire un projet EAC avec le Service des Publics.
• Entretien des parties communes
• Respect du matériel mis à disposition

Les dossiers de candidatures

• Un portfolio et CV
• Une note de motivation (1500 caractères max.) détaillant également de quelle manière envisagez-vous de contribuer à la vie artistique et au projet collectif du Centre d'art.
• Un justificatif du statut de l'activité professionnelle en cours (inscription à l'URSSAF, ou autre organisme MDA/AGESSA/CFE...)
• La fiche de renseignement completée (ci-dessous)

Le dossier doit être envoyé en un seul pdf ne dépassant pas 5MB ou via un lien de téléchargement.

Sélection

Les demandes seront étudiées par un comité de sélection composé de membres permanents et de membres invités et se réserve le droit de convoquer les candidat·es pour un entretien. Il prendra en compte l'adéquation entre la pratique artistique et l'espace de travail disponible.

Le comité sera sensible aux questions d'équité et de représentation de genre dans l'étude des candidatures.

Comité de sélection

La composition du comité de sélection pour le premier appel à résident·es 2027 est la suivante :

Membres permanents :
→ Un·e représentant·e de la ville (élu·e/direction pôle culture)
→ L'équipe du CAP
Membres invité·es (renouvelés à chaque comité) :
→ Un·e commissaire d'exposition
→ Un·e artiste

La sélection aura une attention à la diversité des profils, à la parité et à l'engagement ou l'attention portée au projet culturel du Centre d'art

Comment candidater

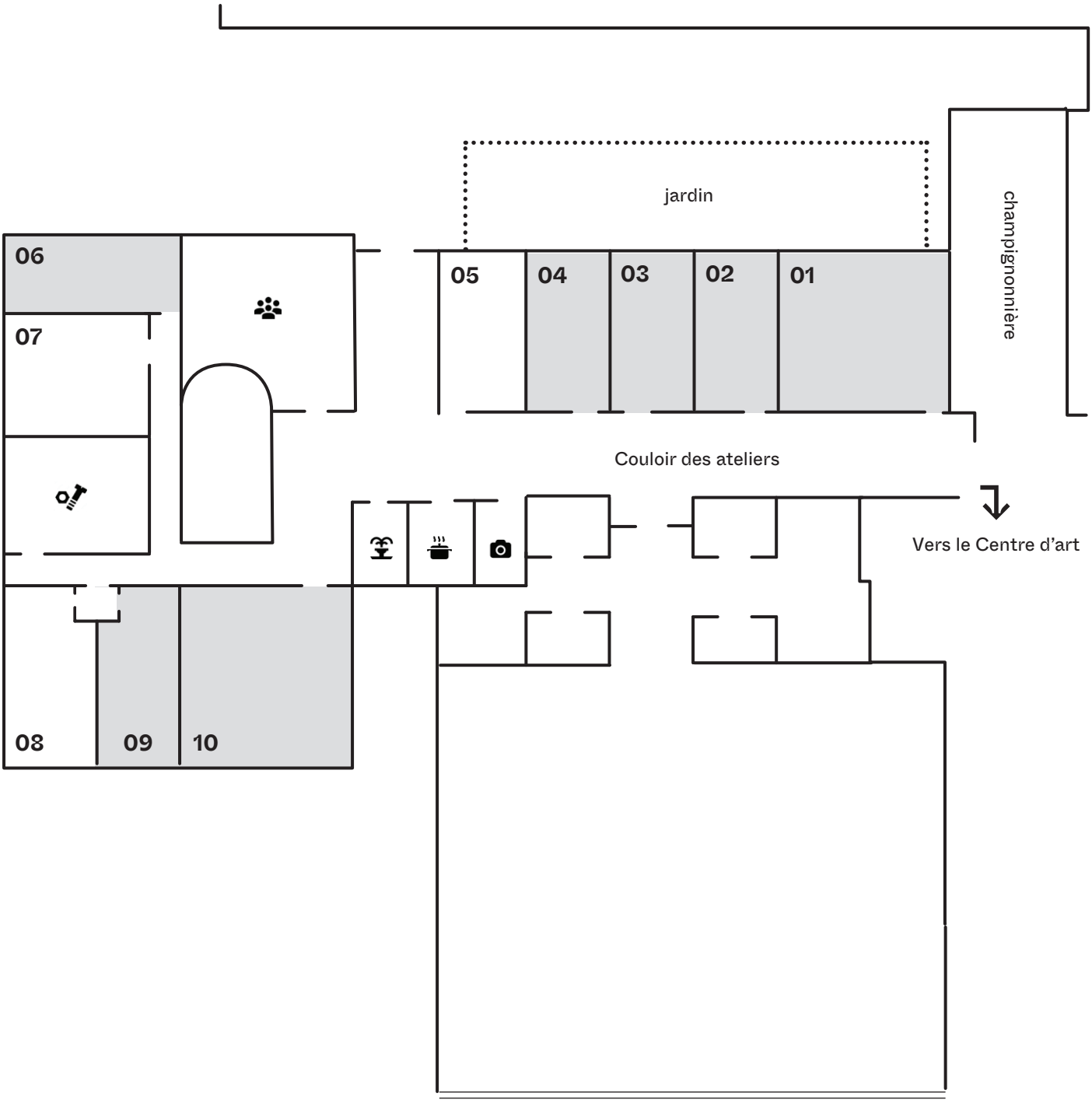
Les dossiers doivent être envoyés par mail avec comme objet « Candidature Ateliers du CAP 2027 » **avant le 6 décembre 2026 inclus** **à l'attention de Leyre León : lleon@saint-fons.fr**

Le comité de sélection se réunira **début décembre** pour la sélection de candidat·es, qui sera communiquée le **18 décembre**. L'entrée dans les ateliers se fera à partir du **15 janvier 2027.**

• Visites des espaces sur rendez-vous, les mardis 17 et 24 novembre et le lundi 30 novembre de 16h à 18h.

Pour plus d'informations sur le dispositif :
Par mail : lleon@saint-fons.fr
Par téléphone : 04.72.09.20.27

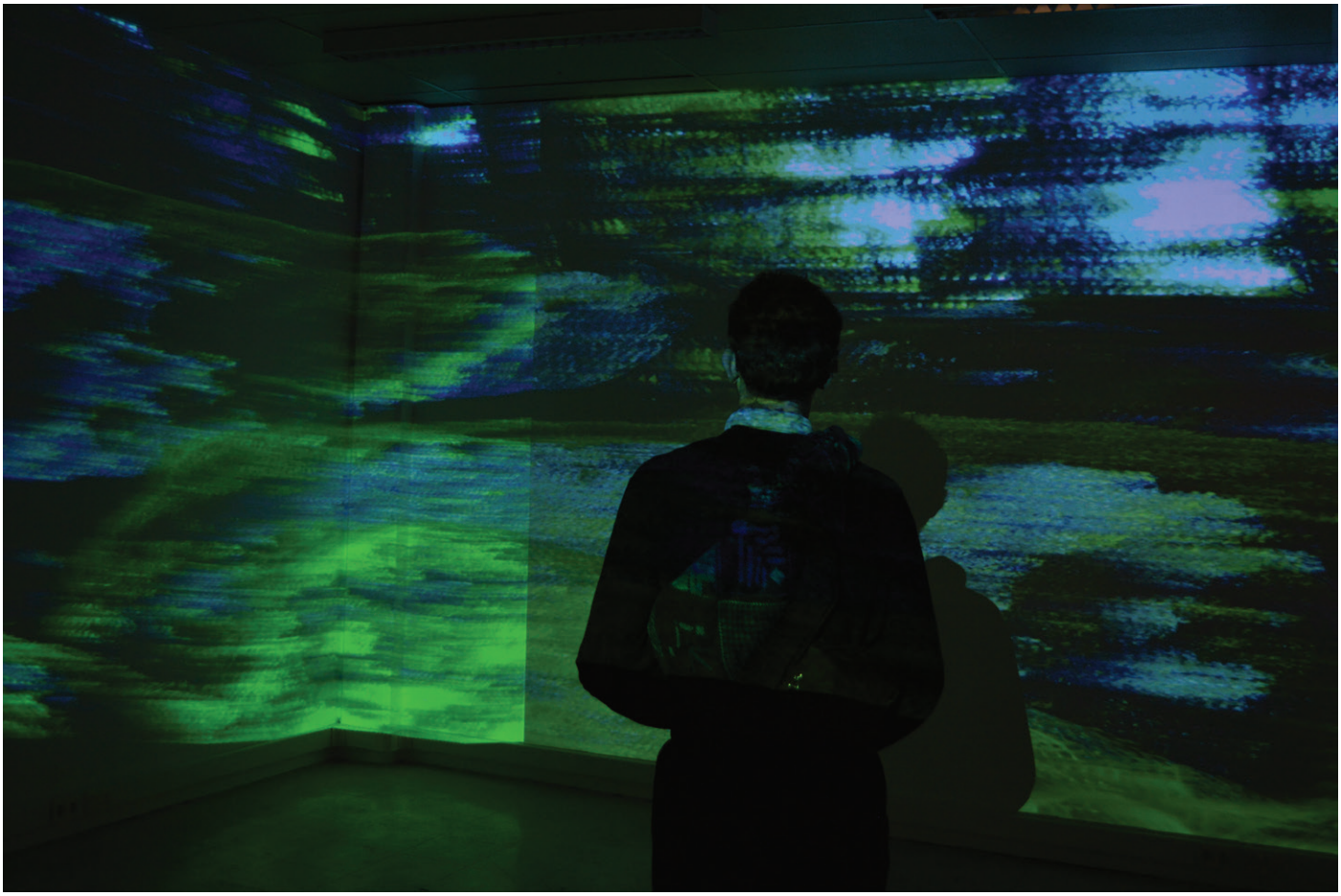
Les Ateliers



En images



Le jardin du CAP bordant la porte d’accès aux ateliers



Vue de l’Atelier d’Eve Martin lors de la journée de portes ouvertes des Ateliers du CAP en 2024.



Vue de l’Atelier de Lucile Genin (Lundy Grandpré) lors de la journée de portes ouvertes des Ateliers en 2024.



Maïs et boissons fermentées, comprendre l'histoire par le goût Performance culinaire de Jules Maillot lors de la première Journée de portes ouvertes des Ateliers en 2024.



Espace de travail de Anthony Jacquot-Boeykkens lors de la Journée de portes ouvertes des Ateliers en 2025.

Fiche de renseignements

Appel à candidatures
Les Ateliers du CAP

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse postale : .....
Mail : .....
Date de naissance : .....
Site internet et/ou instagram : .....
Téléphone : .....

• Informations complémentaires :

➔ Surface d'atelier souhaité (plusieurs choix possibles). — L'attribution des espaces sera effectué par le comité de sélection qui fera au mieux pour prendre en compte votre préférence.
☐ ~25m²
☐ ~50m²

➔ Durée de bail souhaité (plusieurs choix possibles). — L'attribution des durée de bails sera effectué par le comité de selection qui fera au mieux pour prendre en compte votre préference.
☐ 6 mois (renouvelable 1 fois)
☐ 1 an (renouvelable 1 fois)

➔ Nombre d'artistes :
☐ Individuel
☐ Duo
☐ Collectif

➔ Détail des équipements particuliers et les besoins spécifiques concernant votre espace de travail : .....
.....
.....
.....
.....
.....